



CSA-R CND

Comité Social d'Administration de Réseau du Commissariat au Numérique de Défense

du 23 juin 2026

Général,
Mesdames, Messieurs,

Les dernières semaines ont été riches de la découverte du mode "as if".
As if ou faire comme si...

Comme si la restructuration de la FABNUM n'en était pas une !

Pourtant l'ensemble des managers actuels de la FABNUM est contraint d'effectuer des choix sur des nouvelles fonctions sous moins d'une semaine, date limite au 18 juin ! Choix non libre puisqu'il est imposé à chacun de faire 3 à 4 vœux dont un hors encadrement. Quel est le message sous-jacent ? Certains personnels perdraient-ils des compétences et des responsabilités au passage en Lignes de Produits ?

Comme si les personnels de la FABNUM n'étaient pas soumis à des statuts et des textes leur garantissant des mesures d'accompagnement réglementaires !

En effet, il leur est demandé d'assumer leurs fonctions actuelles en plus de celles qui leur seraient attribuées post-restructuration, tout cela de manière agile. Combien d'itérations avant qu'un arrêté de restructuration soit enfin émis ? L'identification des modifications substantielles de fiches de postes sera-t-elle menée également de manière agile ?

Comme si la restructuration de la FABNUM était claire et permettait à tous de disposer de toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée !

Et pourtant, tous se posent des questions légitimes : quelles seront les missions ? Les fiches de poste ? Les lieux géographiques ? Les impacts financiers (IFSE, NBI, ...) ? Et si cela n'était pas suffisant, il est clairement indiqué qu'il n'y aura pas suffisamment de postes de managers. Quel sera le nouveau jeu ? Premier arrivé, premier servi ? Comment sont positionnés tous les personnels FABNUM sur la CARTEC, document de niveau Très Secret depuis quelques mois ? Chacun garde-t-il sa description à la CARTEC ou tout est-il remis en question ?

Comme si les compétences actuelles étaient de nouveau à prouver !

En effet, il est demandé à chaque manager de la FABNUM de renseigner un CV et de le proposer à son chef de pôle. Est-ce à dire qu'il est question de nouveau casting ? Quelles sont les ambitions cachées ? Délaisser les personnels de catégorie B en faveur de personnels de catégorie A et de préférence des Agents Sous Contrat ? Ce nouveau mode de fonctionnement semble s'étendre à tous les sujets qui touchent le CND.

Comme si les affectations post-recrutement ne dépendaient plus de l'ordre de mérite !





DECLARATION LIMITEE

En effet, les affectations post-concours se font désormais après un "matching", employeurs et lauréats, chacun classant l'autre, pour conduire à une pseudo optimisation. Cela se poursuit concours après concours, et pourtant un référé a été déposé au TA par un agent de la zone de Brest sur la base des articles L325-36 et L325-37 du Code de la Fonction publique. Et le taux de pourvoi des ICD a baissé et celui des TSEF est resté stable !

Les affectations du concours interne ICD se font sur des dates disparates en raison de contrôle élémentaire de recrutement non finalisé par la DRSD, pour des personnels pourtant du Ministère !

FO Défense dénonce ces injustices et demande que tous les candidats puissent bénéficier d'une affectation conforme à leur investissement et leur rang de classement dans les délais annoncés.

Comme si les compétences rares étaient préservées au sein du CND !

Et pourtant, on connaît tous les noms des techniciens spécialistes de leur domaine sans qui rien ne peut aboutir. Il ne s'agit pas d'équipe spécialiste, ni même de binôme, mais bien d'un seul et unique technicien pleinement assumé, en atteste le NEMO du PORTD annonçant la fermeture de sa section topologie durant 3 semaines en juillet. Cet exemple n'est pas anecdotique et nombre d'actions doivent être anticipées par l'ensemble des acteurs de la chaîne pour permettre la poursuite des déploiements de réseaux classifiés à une cadence élevée. La prise de risque pour la mission est énorme et le stress sur les agents concernés élevé !

Comme si les actions des CAN étaient menées de manière obscure !

A l'heure de la mise en œuvre des CANZ, il est demandé aux CAN de se définir et de justifier les actions qu'ils mènent. Il faut rappeler que les CAN existent car les ADS ont des besoins numériques pour lesquels les équipes du CND sont formées. Alors supprimer des effectifs dans les CAN pour armer les CANZ viendrait fragiliser une organisation et un service rendu aux ADS. FO Défense considère qu'il serait préférable de se battre pour gagner des postes en vue d'armer les CANZ que déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Comme si les personnels disposant du plus haut niveau de technicité souhaitaient rejoindre les CANZ !

Dans un premier temps, le CANZ est constitué d'un chef et des effectifs du CMO-RD. Tous ne souhaitent pas rejoindre le CANZ. Qu'en est-il de leur situation administrative ? A quand l'arrêté de transformation leur permettant de bénéficier du PAT ?

Il semble évident que les volontaires à la rejoindre du CANZ ne seront pas aussi nombreux qu'escompté.

Comme si la réinternalisation de la gestion des RH civiles allait assurer de facto une équité entre tous les agents du CND !

L'efficacité ne doit pas faire oublier l'exigence d'équité envers tous les agents du CND mais également envers les agents des autres employeurs. La qualité des travaux et les délais de traitement des dossiers de chaque bureau RH devront être identiques en tout point du territoire. La couverture des attributions cibles confiées aux employeurs pose parfois question : « MP 7 - Gestion des contrats », « MP 8 - Titularisation et intégration » ou encore « MP 21 Pensions ». Les équipes RH seront-elles en mesure d'assurer toutes les missions ?

Comme si le CIA était un élément de rémunération anecdotique !

FO Défense regrette le manque de communication auprès des agents concernant la lettre d'information de leur CIA 2026 au titre de 2025. Aucun ne l'a reçue à ce jour alors que la plupart des autres employeurs ont déjà communiqué auprès de leurs agents. **FO Défense** déplore cette situation.



Comme si la navigation aérienne relevait du bénévolat !

Certains agents civils ont de fortes responsabilités pénales liées au SMS. A ce jour, aucune compensation ne leur est versée, contrairement à certains de leurs collègues militaires. **FO Défense** demande que ce dossier soit remis à l'ordre du jour et remonté vers les autorités compétentes.

Face à l'anxiété grandissante des agents, vu les incertitudes majeures qui persistent après des mois d'échanges et un schéma théorique qui fait fit de la réalité du terrain et des exigences des missions au profit des forces, vu l'absence de plan d'accompagnement des transformations permettant de préserver les droits des agents, FO Défense ne siègera pas à ce CSA-R et demande aux agents de rester mobilisés pour exiger une organisation et des missions claires.

FO Défense demande expressément la tenue d'un CSA-R extraordinaire dans les plus brefs délais annonçant la mise en œuvre effective du plan d'accompagnement des transformations, la présentation des CARTEC 2026 et 2027 ainsi que l'organisation et les missions claires et précises du CND et de ses services à horizon octobre 2026.

Général, Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Paris, le 23 juin 2026

UNION
NATIONALE
DES
SYNDICATS
DE
LA
DÉFENSE
ET
DES
INDUSTRIES
DE
L'ARMEMENT

